

HE2B Institut pédagogique DEFRÉ

1er cycle - Niveau 6 du cadre francophone de certification

**BACHELIER - NORMALE SECONDAIRE - SCIENCES HUMAINES : GEOGRAPHIE,
HISTOIRE, SCIENCES SOCIALES**

Géographie 3

5 ECTS, 50H

2018- Q :1

SSH.GE3.B200

Unité d'enseignement obligatoire - langue française

Activités d'apprentissage:

SSH.GEO5.B310 - Géographie 3

Enseignants:

Elisa Pasleau

Acquis d'apprentissage intermédiaires :

- Maîtriser les savoirs propres à la discipline ;
- S'approprier les contenus didactiques et méthodologiques des référentiels et des programmes de géographie ;
- Transposer ses apprentissages dans la préparation et la réalisation de leçons conformes au programme.

Lien avec le référentiel de compétences professionnelles : compétences et capacités visées :

- Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover : adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle et apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires, ressources documentaires, logiciels d'enseignement, etc.)
- Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
- Planifier, gérer et évaluer des situations d'apprentissage

Prérequis et corequis:

Néant

Modalités d'organisation de l'unité d'enseignement:

Activités d'apprentissage en « groupes classe »

- Cours théoriques et pratiques
- Sortie extra-muros selon les possibilités

Évaluation des acquis de cette unité d'enseignement:

Travaux pratiques au cours de l'année (jusqu'à concurrence de 30% de la note pour cette partie) et examen écrit de janvier (jusqu'à concurrence des 70% restants pour cette partie).

Le niveau de réussite est fixé à 10/20.

L'absence à une des épreuves des AA organisées sera considérée comme une absence à l'épreuve complète de l'UE.

Pour les travaux pratiques écrits, la maîtrise de la langue est prise en compte. Au-delà d'une erreur/100 mots (càd en moyenne 3 erreurs/page), le travail est considéré comme irrecevable et sera sanctionné par la note de 5/20. Les travaux certificatifs devront être remis, idéalement sous format électronique, avec la mention du nombre de mots.

La non-présentation d'une partie de l'évaluation entraîne automatiquement l'échec de l'A.A.

Il n'y a pas de parties dispensatoires d'une session à l'autre.

Tout travail certificatif présentant plus de 1% de graphies erronées sera considéré comme irrecevable et se verra sanctionné par la note de 5/20. Ces travaux doivent être remis par voie électronique et/ou avec l'indication du nombre de mots.

Les erreurs de norme (orthographe lexicale et grammaticale) dans les copies d'examen sont sanctionnées par un malus limité à 10% de la note de l'examen. Les étudiants disposent d'un vérificateur orthographique apporté par leurs soins.

